

analogue à celle des mystiques de la chrétienté à l'époque du Moyen-Age. Voilà comment ils l'envisagent.

Taniguchi a écrit plusieurs poèmes religieux qu'on peut réciter en vingt ou trente minutes. Ils servent maintenant de textes pour la récitation en commun dans les groupes d'étude et les groupes d'abonnés à cet organisme religieux. Ces poèmes résument essentiellement la doctrine de Taniguchi.

Cinq ou six ans après avoir fondé son organisme, Taniguchi lançait une autre revue qui s'adressait particulièrement aux femmes et quelques années après, il en lançait une autre destinée aux enfants et aux personnes qui ne peuvent comprendre le japonais, langue très difficile. Il publia ensuite une revue destinée aux éducateurs et une autre qui possède une forte orientation philosophique.

Il a toujours bien accueilli les personnes qui appartiennent à d'autres confessions religieuses et les a assurées qu'elles ne sont pas obligées de renier leur religion. En fait, il les a persuadées de continuer à faire célébrer leur mariage et leurs funérailles dans les religions auxquelles elles appartenaient avant de se joindre à son groupe. Afin d'éliminer l'atmosphère des religions japonaises traditionnelles, il a refusé d'utiliser les mots églises, temples, chapelles. Il a parlé plutôt de groupes titulaires, de groupes associés et de filiales. Comme le mouvement religieux s'est étendu, il a finalement transporté son siège social à Tokyo.

Les dirigeants du groupe sont appelés conférenciers et non ministres, prêtres ou de toute autre façon qui pourrait rappeler une des églises traditionnelles. Il tâchait constamment de mettre l'accent sur la matière plutôt que sur la forme. Cependant, le ministère japonais de l'Éducation ne savait pas au juste comment considérer ou traiter cet organisme aux fins de l'administration et on réussit à convaincre son directeur de l'inscrire comme groupement religieux au Japon. Aujourd'hui, il est inscrit ainsi et ses filiales comprennent des temples. Il accepte des dons et fonctionne comme un organisme religieux au Japon. Il est reconnu comme tel, bien qu'il soit resté fidèle à ses principes primitifs et mette l'accent sur la matière plutôt que sur la forme extérieure.

M. Taniguchi est désigné comme le président de l'organisme. Les affaires sont gérées par un conseil d'administration sous sa direction. Le siège social de Tokyo dirige à peu près toute l'activité religieuse qui se poursuit au Japon, au Brésil, au Pérou, en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Suède et au Canada. Il y a environ 1,200 membres au [M. Ryan.]

Canada constitués en groupes à Vancouver, à New-Westminster, à Richmond, à Slokan et à Steveston, en Colombie-Britannique, et d'autres à Hamilton, à Montréal et à Toronto. L'organisme est constitué en corporation en Californie, au Japon, à Hawaii, au Brésil et au Mexique. Los Angeles est son centre principal en Amérique. Son siège social, comme l'indique l'article 3 de la mesure, se trouvera à Toronto.

Voici un détail qui intéressera tous les honorables députés; pendant la dernière guerre, alors qu'aux États-Unis on surveillait étroitement les activités japonaises, le gouvernement de ce pays a permis à Seicho-No-Ie de fonctionner normalement et de publier et de distribuer comme d'habitude ses brochures. Voilà un fait qui devrait servir de garantie, à mon avis.

Le mouvement cherche à établir pour l'humanité un monde de parfaite harmonie. Il n'exclue aucune religion vraie, qu'il s'agisse de la religion chrétienne, juive, bouddhiste, du shintoïsme ou autre. En un sens on pourrait dire que ce mouvement tente d'englober toutes les vraies religions. Il cherche à instaurer un monde que l'on pourrait décrire comme le royaume de Dieu sur terre et à amener l'homme à reconnaître sa parfaite et divine nature et se pénétrer de l'idée qu'il est enfant de Dieu.

Je ne me suis pas livré à une étude approfondie de cette religion et je n'ai pas l'intention d'examiner davantage son enseignement et ses caractéristiques. Toutefois j'ajouterais que cette organisation compte, au nombre de ses membres, des gens fort respectables et très instruits comme l'ancien premier ministre du Japon, des avocats, des instituteurs, des médecins et des professeurs d'université. Il s'agit, à ma connaissance, d'un mouvement religieux pacifique, sincère et non violent. J'estime qu'il a droit à être constitué en corporation dans notre pays, étant donné l'esprit de la déclaration canadienne des droits.

Je demande que le bill soit lu pour la deuxième fois et qu'il soit ensuite déféré au comité permanent des bills privés en général; tous les membres de ce comité pourront alors poser des questions et obtenir de plus amples détails.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2^e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

LA FONCTION PUBLIQUE

DISPOSITION ASSURANT LA PRÉFÉRENCE AUX CANDIDATS BILINGUES

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm) propose la 2^e lecture du bill n^o